Déclaration liminaire
DR de Clermont-Ferrand
Formation spécialisée de service
Réunion du 19 juin 2025

Monsieur le Président,

Le SNAD CGT souhaite en premier lieu s'exprimer sur le choix de notre ministère de retenir l'opérateur privé ALAN pour assurer la santé de ses agents. Comment est-il possible de confier la protection sociale complémentaire à une start-up :
– qui ne dispose pas d'une solide expérience, puisque créée en 2016, pour un grand contrat comme celui du ministère des Finances qui compte 134 000 agents actifs, auxquels viendront possiblement s'ajouter 84 000 ayants droit et 156 000 retraités,
– qui est déficitaire, avec une perte nette comptable de 54 millions d'euros pour l'année 2024,
– qui délocalise les données de ses clients,
– qui ne dispose pas d'accueil physique,
– qui recourt à l'intelligence artificielle pour traiter les dossiers, au détriment de l'humain,
– qui compte des investisseurs étrangers.

À la CGT, nous ne voulons pas d'une santé pilotée par les algorithmes, par des actionnaires, par des logiques de marché. Nous défendons une protection sociale mutualiste, solidaire, non lucrative, qui réponde aux besoins des agents et de leurs familles.

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 5 juin, une résolution demandant l'abrogation du passage de l'âge de la retraite à 64 ans, premier vote dans l'hémicycle sur ce sujet, et même si ce texte n'a pas valeur de loi, il est le reflet de la volonté de la majorité de la population, en particulier des travailleuses et travailleurs qui refusent de sacrifier deux ans supplémentaires de retraite. La CGT reste pleinement mobilisée pour exiger l'abrogation de la réforme de 2023.

Lors des précédentes réunions de notre formation spécialisée de service, le SNAD avait relevé l'incohérence concernant les e-formations en santé mentale. Celles-ci sont désormais proposées dans le cadre du Plan Interrégional de Formation 2025 de notre Direction Interrégionale et peuvent être suivies sur temps de travail. Le SNAD conseille vivement aux agents de s'inscrire à ces formations qui leur permettront de développer leur capacité à apporter une écoute et d'orienter les personnes susceptibles d'être atteintes de troubles psychiques vers un professionnel.

Enfin, nous souhaitons que les collègues du bureau de Clermont-Ferrand puissent dorénavant travailler dans une ambiance thermique satisfaisante. Même si la hiérarchie locale était mobilisée sur le sujet, il n'en reste pas moins que cela faisait des mois que les agents avaient froid en hiver, chaud dès les premières hausses de températures, et cela malgré le remplacement de l'installation. Il semblerait que le dysfonctionnement provenait d'un mauvais raccordement des tuyaux causant ainsi une fuite de gaz. Espérons que ce gaz ne soit pas toxique pour la santé des agents, il serait opportun de faire un point sur ce sujet.